

# Quand la Wallonie rêve d'attirer les effets spéciaux d'Hollywood

## REPORTAGE

JEAN-FRANÇOIS SACRÉ  
À MONTRÉAL

**A** l'initiative du Centre du cinéma et de l'audiovisuel, de l'Awex et du fonds wallon d'investissement dans l'audiovisuel Wallimage, une bonne trentaine de professionnels du cinéma francophone belge – producteurs, distributeurs, fournisseurs de services, effets spéciaux – se sont rendu la semaine dernière à Montréal dans le cadre des Rencontres de coproduction francophone, un événement annuel qui réunit près de 250 professionnels de la Francophonie. Objectif: essayer de nouer des partenariats avec leurs homologues québécois pour monter et financer des films, téléfilms, séries, films d'animation, etc. Cinq producteurs wallons ont ainsi «pitché» avec leurs homologues canadiens pour cofinancer leurs prochains films. L'accueil fut, paraît-il, très positif. De leur côté, les cinq sociétés wallonnes d'effets spéciaux ont pu rencontrer les ténors québécois du secteur.

### Protectionnisme français

La relative importance de cette délégation peut étonner, mais le Canada est devenu un marché stratégique pour le cinéma belge. «Notre principale partenaire dans le montage de coproductions, la France, s'est repliée sur elle-même, nous devons donc aller chercher des sources de cofinancement ailleurs», indique Jeanne Brunfaut, la directrice du Centre du cinéma et de l'audiovisuel.

Par protectionnisme, la France a en effet fait passer son incitant fiscal, le crédit d'impôt, de 20 à 30%, rendant les mécanismes belges (Tax shelter, Wallimage, Screen Brussels, etc.), moins attractifs qu'avant pour les producteurs français. «En un an, le nombre de coproductions avec la France a diminué de moitié: 31 en 2015, 16 en 2016», observe Joseph Rouschop, patron de la maison de production

Tarentula et coprésident de l'Union des producteurs de films francophones (UPFF).

«C'est clair, la hausse du crédit d'impôt français nous pousse à aller voir ailleurs, enchaîne Philippe Reynaert, directeur général de Wallimage, que ce soit en Angleterre, en Allemagne ou ailleurs mais avec le Canada il y a aujourd'hui une conjonction d'éléments favorables.» Pour plusieurs raisons.

D'abord, depuis la réforme du Tax shelter, les producteurs canadiens peuvent bénéficier, grâce à un traité de coproduction belgo-canadien, d'un agrément pour prétendre à l'incitant fiscal belge s'ils coproduisent avec des Belges. Ensuite, depuis le début 2017, le Canada a accès, proximité culturelle et de langue aidant, au fonds européen d'aide à l'audiovisuel Eurimages. Par ailleurs

– et cela a été encore répété lors d'un séminaire entre professionnels des effets spéciaux québécois et wallons – les deux pays partagent une culture et des valeurs communes. Enfin, le Canada, et en particulier le Québec, sont en manque criant de ressources pour pouvoir répondre à la demande.

### Concurrence fiscale

Grâce à un régime de crédit d'impôt particulièrement généreux, allant jusqu'à 40% d'exonération, la belle province attire en masse les coproductions américaines, particulièrement dans le domaine des effets spéciaux. Il se dit ainsi qu'un tiers des effets spéciaux des films hollywoodiens sont réalisés au Canada.

Ceux du tout récent «Blade Runner 2049», suite du mythique film de SF sorti en 1982, ont été entièrement réalisés à Montréal. «Nous ne parvenons plus à répondre à la demande, constate Danny Bergeron, patron du studio Digital District, qui a notamment signé les effets spéciaux d'un des épisodes de la franchise «X-Men». Il y a plus de 3.000 postes à pourvoir dans le secteur rien qu'ici à Montréal, et nous manquons cruellement d'écoles de formation.» Patron du studio Benuts à La Hulpe, le premier studio d'effets spéciaux indépendant wallon, Michel Denis le constate à ses dépens: «Nous engageons beaucoup de jeunes mais six mois après, dès qu'ils deviennent productifs, ils filent à l'étranger, notamment au Canada où ils peuvent travailler sur des projets plus importants pilotés par de gros studios comme Marvel, Fox ou Warner, etc.»

A priori donc, le Canada représente un gros potentiel pour les producteurs et fournisseurs de services wallons. De là à capter ce trop-plein de travail, il y a un pas. Car il y a deux obstacles que la mission Awex-Wallimage a tenté de déminer. D'abord, ce fameux crédit d'impôt canadien. C'est un peu comme le français: il est clairement concurrentiel avec les mécanismes belges. «Mais en additionnant le Tax shelter et Wallimage, on doit pouvoir le concurrencer, relève Philippe Reynaert. Le problème, c'est qu'il faut qu'il y ait un coproducteur belge dans le montage.»

Or, cela n'intéresse pas forcément les producteurs et les boîtes d'effets spéciaux canadiennes et américaines d'embarquer dans leurs mégaproductions des partenaires belges. «C'est dommage car nous avons reçu des marques d'intérêt de plusieurs gros studios d'effets spéciaux que nous avons rencontrés là-bas, explique Michel Denis chez Benuts. L'un d'eux va même nous tester, ce qui nous permettrait, le cas échéant, de progresser et de monter sur de plus grosses productions; mais pour séduire les Canadiens sur le long terme, il faut un incitant fiscal à même de rivaliser avec le leur.»

### Un fonds «effets spéciaux»?

Que faire alors? Chez Wallimage, on voit une opportunité à travers le programme Digital Wallonia. Initié en 2015 par le précédent gouvernement, ce programme visant à digitaliser la Wallonie est doté de 300 millions d'euros dont une enveloppe de 80 millions sous forme d'aides aux entreprises actives dans le numérique. Pour Philippe Reynaert,

c'est dans cette enveloppe qu'il faut puiser car les fournisseurs d'effets spéciaux sont clairement des entreprises digitales. «On pourrait imaginer le lancement d'un fonds de 2 millions d'euros sous l'égide de Digital Wallonia et dont Wallimage pourrait être, si nécessaire, le gestionnaire, détaille-t-il. Il n'interviendrait que sur des productions qui ne relèvent pas du Tax shelter, cela permettrait aux sociétés nord-américaines de sous-traiter une partie de leurs travaux à nos entreprises.» Une aide publique de plus? Certes, mais chez Wallimage, on espère qu'elle aura les mêmes effets structurants que le système actuel, budgétairement neutre pour les finances wallonnes.

Reste à voir comment le politique accueillera ce scénario. La majorité a changé et l'initiateur de Digital Wallonia, Le PS Jean-Claude Marcourt, a valsé dans l'opposition. «Nous avons récemment rencontré, avec quelques producteurs et fournisseurs de services audiovisuels, son successeur Pierre-Yves Jeholet; cela s'est bien passé, car pour lui, les professionnels du cinéma sont aussi des entrepreneurs», se félicite Philippe Reynaert.

Mais il y a un autre obstacle. Le traité de coproduction belgo-canadien est devenu obsolète. Non seulement, il n'inclut pas les séries, mais en plus, ses plafonds sont trop élevés. Il prévoit qu'en cas de coproduction, le pays minoritaire apporte 30% du budget (avec des dérogations pour tomber à 20%), alors que certains traités du même type dans d'autres pays prévoient un pourcentage qui peut descendre jusqu'à 10%. «30% voire même 20%, c'est beaucoup trop, déplore Michel Denis. Imaginons qu'un producteur canadien veuille déléguer les effets spéciaux à la Belgique, on n'arrivera jamais à facturer l'équivalent de 20 à 30% du budget du film.»

Raison pour laquelle les diplomates des deux pays planchent sur une révision du traité. Avec le secret espoir qu'il soit amendé et prêt à être signé lors de la visite d'Etat au Canada du roi Philippe prévue en mars prochain.

**«Rien qu'à Montréal, il y a 3.000 emplois à pourvoir dans le secteur des effets spéciaux.»**

DANNY BERGERON  
PATRON DU STUDIO DIGITAL DISTRICT